



Intermarché, Auchan, Monoprix... : donnez la prime à tous les salariés mobilisés !

En début de confinement, **Muriel Pénicaud** avait annoncé la mise en place d'une prime de 1000 euros pour "*récompenser les salariés qui tiennent leurs places au travail*". Les principaux concernés devaient être **les travailleurs exposés au public**, notamment les caissiers et caissières des supermarchés.

L'annonce de la prime de 1000 euros a permis aux commerces de garder un grand nombre d'employés durant cette période de confinement. En effet, **un grand nombre d'entre eux ont fait passer leur situation financière avant leur santé en continuant de travailler.**

Dans les faits, la réalité est toute autre. **Les entreprises de la grande distribution (groupe Casino, Auchan, Intermarché, Lidl...)** mettent en place des critères restrictifs. Par exemple chez Monoprix (membre du groupe Casino) nous avons découvert que :

Par exemple chez monoprix nous avons découvert que :

- Seuls les salariés présents du 16 mars au 10 mai toucheront l'intégralité de cette prime
- Les absences maladie, les maintiens à domicile pour garde d'enfant, les congés payés impacteront le montant de la prime.
- Les CDD, même s'ils ont été présents sur toute la période, ne toucheront rien si leur contrat s'interrompt avant le 02 juin.

Les jeunes et les contrats précaires sont donc les grands oubliés de cette prime. Ces critères restrictifs les excluent de facto, alors qu'ils ont permis au groupe de combler les défections en recrutant un grand nombre de CDD afin de remplacer "en urgence" les employés atteints du Covid-19 et ceux obligés de garder leurs enfants.

Il est inacceptable qu'une part importante des salariés de l'alimentaire se retrouve laissée pour compte. Ils ont pourtant mis leur santé en jeu pour l'intérêt général.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aussi, la CGT commerce Paris et le syndicat étudiant Résilience lancent une pétition nationale **pour que la grande distribution et le gouvernement endossent leurs responsabilités et respectent leurs engagements, en garantissant le versement de cette prime de 1000 euros à ses salariés sans discriminations.**

Paris, 04/04/2020

Affaire suivie par :

Giuseppe AVIGES - Résilience

06 95 71 92 99

presse@resilience-france.org

Celine CARLAN - CGT commerce Paris

06 62 17 55 53

celinecarlen@hotmail.fr